

<https://www.laicite-aujourd'hui.fr/?Encyclique-Caritas-in-veritate>



# Encyclique « Caritas in veritate » : billet d'humeur

- ACTUALITÉS - Monde -

Date de mise en ligne : vendredi 17 juillet 2009

---

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

---

*Billet adressé au journal Ouest-France à la suite de l'éditorial du 08 juillet 09, et à ce jour non publié.*

**Encyclique « Caritas in veritate » :**

### **Bons sentiments et malhonnêteté intellectuelle**

L'expression est libre et l'appel aux bonnes volontés pour apporter une solution durable à la crise, est tout à fait louable.

Ce qui est insupportable dans l'encyclique « caritas in veritate », dont Pierre Tanguy reprend quelques phrases de la conclusion dans son éditorial du 8 juillet, c'est l'exclusion pure et simple des non-croyants de l'ensemble des « hommes de bonne volonté ».

Ce qui la rend inadmissible, voire presque diffamatoire, c'est la désignation des athées à la vindicte populaire au prétexte qu'ils seraient « parmi les plus grands obstacles au développement », et ce, pour la simple et unique raison qu'ils sont indifférents au Dieu de l'église catholique romaine !

Que penser d'un tel message qui, tout en se voulant humaniste et responsable, déclare la guerre à tous ceux qui situent la recherche de la vérité au-delà de la croyance et de l'adhésion à un dogme ?

La quête spirituelle ne passe pas forcément par la religion, les publications de nombreux philosophes athées en témoignent.

De quel droit Benoît XVI affirme-t-il que « **l'humanisme qui exclut Dieu est un humanisme inhumain** » ?

Et pour qui se prend-il ?

Amnesty International, la Ligue et la Fédération Internationale des Droits de l'Homme, pour ne citer que ces grands organismes militants, démontrent parfaitement au quotidien, que l'humanisme se situe bien au-delà des appartenances religieuses et d'ailleurs, également, politiques !

L'encyclique « caritas in veritate », porteuse d'hostilité et d'exclusion, ne fait donc pas apparaître l'église catholique romaine comme facteur de paix et d'union.

C'est pour se protéger de telles déviances agressives et créer la possibilité d'une co-existence pacifique et tolérante des croyants et des non-croyants, que notre République a voté en 1905 une loi qui sépare les églises et l'Etat, en distinguant ce qui est du ressort de la sphère privée et de la sphère publique.

Les propos de Victor Hugo qui voulait " l'Eglise chez elle et l'Etat chez lui " se révèlent une nouvelle fois, d'une criante actualité !

M.DZ



**encyclique « Caritas in veritate » Conclusion**